

Jean-Paul Lefebvre-Filleau

CES FRANÇAIS QUI ONT COLLABORÉ AVEC LE III^e REICH

Préface de Gilles Perrault



éditeurs du
ROCHER

Ces Français qui ont collaboré avec le III^e Reich

Tous droits de traduction, d'adaptation
et de reproduction réservés pour tous pays

© 2017, Groupe Élidia
Éditions du Rocher
28, rue Comte Félix Gastaldi – BP 521 – 98015 Monaco

www.editionsdurocher.fr

ISBN : 978-2-268-08500-5
EAN pdf : 9782268092157

JEAN-PAUL LEFEBVRE-FILLEAU

CES FRANÇAIS
QUI ONT COLLABORÉ
AVEC LE III^e REICH

Préface de GILLES PERRAULT

éditions du
ROCHER

Du même auteur

La Guerre de Lawrence d'Arabie, Éditions Chlorofeuilles, 1993, épuisé.

Moines francs-maçons du Pays de Caux, Éditions Bertout, 2004, Prix Guy de Maupassant, épuisé.

Saint Vincent de Paul contre les pirates barbaresques, Éditions Bertout, 2001, épuisé.

Guy de Maupassant « fils » de Flaubert, Éditions Bertout, 2000, préface de Claude Santelli, Prix de l'Académie des Lettres, Arts & Sciences de Caen, épuisé.

Vidocq contre les chauffeurs de la Somme, Éditions Bertout, 1999, épuisé.

Les farces du Normand Alphonse Allais, Éditions Bertout, 2000, Prix de l'humour de l'Académie Alphonse Allais. Epuisé.

Pensées, maximes et inventions du Normand Alphonse Allais, Éditions Bertout, 1998, épuisé.

Gendarmes F.F.I. de l'Île de France, chronique d'une libération, Éditions Bertout, 1993, épuisé.

Alphonse Allais de A à Z, Éditions Lucien Souny, 2008, épuisé.

Zola et l'affaire Dreyfus, l'histoire d'un double crime, Éditions Apart, 2007, épuisé.

L'Affaire Bernadette Soubirous, l'enquête judiciaire de 1858, préface de Paul Guth (Éditions du Cerf), 1997, Grand Prix des Écrivains de France.

Il Caso Lourdes, la vera inchiesta giuridiziarria sulle apparizioni a Bernadette, Éditions San Paolo, 1998.

Faits divers insolites en Normandie, de l'étrange au diabolique, Éditions Orep, 2009.

La Guerre de Cent Ans en Normandie, Éditions Corlet, 2011.

Pas de pitié pour les bouffons !, Éditions Corlet, 2012.

La Franc-maçonnerie au cœur de la République, de 1870 à nos jours, Éditions De Borée, 2012. Réactualisé en 2016.

Chronique d'une libération, Paris et sa banlieue, 19-31 août 1944, Éditions De Borée, 2014.

Saint Paul le missionnaire, Éditions Téqui, 2015.

Préface

Avec ce livre passionnant, Jean-Paul Lefebvre-Filleau peint un terrible portrait d'une France plongée par la débâcle militaire du printemps 1940 dans l'une des pires périodes de sa longue histoire : une occupation de quatre années sous la botte allemande.

Des occupations, le pays en avait déjà connu, et certaines ne manquaient pas de rudesse. Aucune, néanmoins, n'avait donné lieu au spectacle sans précédent d'une levée substantielle de Français prêts à se mettre au service de l'ennemi, à se faire armer par lui et à se battre à ses côtés sur des fronts lointains ou, en France même, contre leurs propres compatriotes ralliés à la Résistance. Sans aller jusqu'à s'engager dans la lutte armée, les autres, serviteurs zélés, aideront de toutes les manières cet ennemi à atteindre ses funestes objectifs.

Les passions politiques, notamment l'antisémitisme et l'anticommunisme, les sympathies idéologiques pour le fascisme, la veulerie, l'appât du gain : les explications du phénomène ne manquent pas, et s'additionnent parfois. Une erreur de jugement pouvait suffire. Benoist-Méchin, par exemple, était convaincu que Hitler allait gagner la guerre, aussi se fit-il l'ardent avocat d'une collaboration poussée jusqu'à l'alliance militaire.

Certes, ce n'est pas la première fois qu'un auteur s'intéresse aux collabos. Presque toujours, les travaux portent sur des cas particuliers ou s'efforcent, au contraire, de dresser un tableau global du phénomène. L'originalité de la démarche de Jean-Paul Lefebvre-Filleau

consiste à combiner les deux approches : à partir de plusieurs dizaines de biographies ramassées, vigoureuses et bien documentées, aller vers une évaluation générale de la collaboration. C'est, si l'on veut, passer de la mosaïque à la fresque.

Le résultat est accablant.

L'auteur regroupe les biographies par catégories socio-professionnelles : les politiques, les militaires, les écrivains et journalistes, les hauts fonctionnaires, les grands truands... Le simple rapprochement suffit à faire saisir au lecteur l'ahurissante singularité d'un amalgame sans précédent dans notre histoire. Avait-on jamais vu un général de corps d'armée, sorti major de Saint-Cyr, s'asseoir sur le même banc d'infamie qu'un voyou de la pire espèce, Francis André, dit Gueule Tordue, sinistre héros de la Gestapo française, appelée la Carlingue ?

Pour bien connaître le parcours de quelques personnages évoqués dans l'ouvrage, on peut attester l'équité dont fait preuve l'auteur. Ancien officier supérieur, imprégné du sens de l'honneur, sans doute se montre-t-il d'une certaine sévérité envers les militaires. Mais il n'omet pas de mentionner les circonstances atténuantes que ceux-ci peuvent invoquer. Ainsi rappelle-t-il un fait trop souvent oublié aujourd'hui : de tous les pays vaincus par Hitler, la France fut le seul à ne pas être totalement occupé par la Wehrmacht, à peu près un tiers du territoire restant « libre ». Les généraux allemands eux-mêmes furent surpris par la mansuétude d'un Führer qui, en fait, ne souhaitait que créer les conditions favorables à une victoire rapide sur l'Angleterre avant d'imposer à la France un traité de paix la plaçant sous le joug. Jean-Paul Lefebvre-Filleau écrit donc que les militaires français pouvaient estimer que Pétain avait bien joué. Il ajoute que l'argument ne tient plus après l'invasion de la zone dite libre le 8 novembre 1942. Et rien ne justifiera jamais la conduite aberrante d'un général Dentz qui, aveuglé par la passion politique, a combattu en Syrie les Britanniques et les Français libres de De Gaulle avec un zèle digne d'un général nazi, allant jusqu'à réclamer à Pétain l'assistance de la *Luftwaffe* pour mieux les repousser. Qui trouvera la moindre circonstance atténuante à un Raoul Dagostini, officier de carrière, qui s'engagea dans la Légion des Volontaires français (LVF) dès sa création et qui se conduisit en Russie avec une telle cruauté que les Allemands, pourtant peu sensibles aux souffrances de la

population locale, le renvoyèrent dans ses foyers ? Rentré en France, il rejoignit la Milice de Darnand et devint l'un de ses chefs les plus féroces. Avec lui, sa maîtresse, la belle Maud, 22 ans, fille de bonne famille, aussi sadique que lui et qui mourra fusillée à ses côtés.

Le temps passe. Le plus souvent, il assouplit les passions et conduit à des jugements plus consensuels. On peut, après un certain délai, évoquer raisonnablement des conflits civils qui ont naguère déchiré la nation. Rien de tel avec la collaboration. Mieux elle est connue, grâce aux travaux des historiens et des chercheurs, et plus elle soulève le cœur. L'ouvrage de Jean-Paul Lefebvre-Filleau s'inscrit dans ce courant.

Mais, parallèlement, les idées et les conduites refont surface, qui menèrent sous l'Occupation aux calamiteuses dérives de la collaboration. Sous d'autres formes, avec un vocabulaire nouveau, racisme, xénophobie, stigmatisation de l'Autre s'implantent dans nos sociétés. C'est pourquoi il faut remercier l'auteur d'avoir, d'une plume énergique, écrit ce livre captivant de bout en bout qui passionnera ses lecteurs tout autant qu'il les éclairera.

On lui souhaite la plus large diffusion et le meilleur accueil.

Gilles Perrault
Avocat, historien
et défenseur des droits de l'homme

Préambule

Alors que chacun, depuis le 1^{er} septembre 1939, sur le front ouest, baigne dans un état qui, sans ressembler à la paix, est loin de la guerre classique, on passe brutalement à la guerre éclair. À l'aube du 10 mai 1940, la *Luftwaffe* procède à une attaque massive des aérodromes hollandais, belges et français. Les aviations belge et néerlandaise sont détruites. Quant à l'armée de l'air française, elle est très éprouvée, pour ne pas dire très diminuée. Également, dans la matinée du 10, une division aéroportée et une division aérotransportée allemandes se saisissent de deux positions importantes : le terrain d'aviation de Vaalhaven et le pont de Moerdijk, sur la Meuse inférieure. En quatre jours, l'armée néerlandaise est réduite à la capitulation. La 7^e armée française ne peut la secourir.

En Belgique, vers 4 heures du matin, des planeurs ennemis déposent des soldats du génie d'assaut près du canal Albert. Ceux-ci prennent possession des ponts du canal et neutralisent le fort d'Eben-Emael. Rapidement submergée par la supériorité nazie, l'armée belge se replie. La 2^e *Panzerdivision* s'enfonce dans le pays, suivie de près par les éléments motorisés. À leur tour, avec quelques heures de retard sur l'adversaire, la British Expeditionary Force (neuf divisions seulement...) et la 1^{re} armée française, couverte par deux divisions légères mécanisées, pénètrent en Belgique, au cours de la matinée du 10. Les Anglais se soudent aux Belges sur la Dyle. Les Français se positionnent entre la Dyle et la Meuse. Tous résistent aux forces allemandes. La ligne d'Anvers à la Meuse tient bon. Aussi, les corps mécanisés ennemis déclenchent un assaut brutal et cherchent à

percer entre Namur et Sedan. Ils touchent la rive droite de la Meuse le 12 mai au soir et, la nuit suivante, bousculent les divisions légères de cavalerie et les groupes de reconnaissance de l'armée française. En bordure sur la rive gauche, la 9^e armée française pivote judicieusement autour de Charleville-Mézières. Mais ses unités d'infanterie, éreintées par les marches et trop étirées, s'installent dans l'improvisation la plus totale. Alors, les Allemands franchissent la Meuse dans la nuit du 12 au 13, à Houx, au nord de Dinan, puis le 13 au soir à Sedan, dans le secteur de la 2^e armée française. Le 15, les *Panzerdivisionen* s'attaquent à tout ce qui s'oppose à leur passage. Les combats engagés au cours de la matinée du 15 pour la prise de Stonne durent jusqu'au 19 mai.

En fait, rien ne parvient à arrêter l'avancée allemande. Les têtes de pont de Sedan et de Houx s'élargissent. Peu à peu, le dispositif français craque de toutes parts. La 9^e armée est défaite. Dès cette phase de la bataille, tout s'enchaîne. Les forces alliées de Belgique sont encerclées et disloquées. Après la chute de Dunkerque, le 4 juin, l'ennemi reprend sa progression.

L'armée française, qui n'a pratiquement plus d'artillerie et de chars, essaie courageusement de rassembler ses maigres forces. Peine perdue ! Le 8 juin, sur la Somme, et le 9, sur l'Aisne, les Français sont battus. Le 10 juin, les Allemands atteignent la Marne. Trop puissant, l'ennemi s'introduit partout. C'est la déroute de l'armée française.

Nonobstant le courage de beaucoup de soldats, le général Maxime Weygand (1867-1965), nouveau généralissime remplaçant le général Maurice Gamelin (1872-1958), ne peut que constater le désastre.

Le 13 juin au soir, Paul Raynaud transfère à Bordeaux le gouvernement et les grands services de l'État. Le 14 juin, les Allemands entrent très tôt dans Paris et leurs forces militaires progressent vers le sud, en suivant une ligne Provins-Rambouillet, et passant par Corbeil. À 7 h 30, un cessez-le-feu est signé, déclarant ainsi la capitale « ville ouverte ». Dès lors, les forces d'occupation ôtent tous les drapeaux français des frontons des édifices publics. Ce jour-là, suprême humiliation, a lieu le premier défilé de soldats allemands sur l'avenue des Champs-Élysées. D'autres suivront quotidiennement pour rappeler aux Parisiens que la France est vaincue.

Le 17 juin, le gouvernement français demande aux Allemands les conditions d'un armistice. Le lendemain, le général de brigade Charles de Gaulle lance de Londres, à la BBC, son fameux appel à continuer à combattre l'ennemi, partout où il se trouve. Le 22 juin, la convention d'armistice franco-allemande est signée à Rethondes, dans le même wagon que celui qui avait reçu la capitulation allemande, en 1918...

La France est désormais divisée en deux : la zone occupée et la zone libre. C'est dans cette dernière, à Vichy, que Philippe Pétain s'installe, le 1^{er} juillet 1940, et prend le titre de chef de l'État. Dix jours plus tard, les parlementaires votent « les pleins pouvoirs constitutants » au vieux Maréchal (il a 84 ans). Le lendemain, 11 juillet, sont promulgués les actes constitutionnels fondant l'État français et accordant tous les pouvoirs au maréchal Pétain. La devise de la République française « Liberté, Égalité, Fraternité » est remplacée par celle de « Travail, Famille, Patrie ».

En fait, le nouveau pouvoir n'est pas maître de ses décisions, puisqu'il est placé sous le contrôle allemand, et il ne gouverne qu'un tiers de la France. De plus, des clans se disputent : le clan anti-allemand, le clan de l'attentisme ou de l'opportunisme et le clan du collaborationnisme. Les instruments du pouvoir étant entre les mains de l'occupant, c'est fatalement le clan du collaborationnisme qui l'emportera.

La poignée de mains de Montoir (Loir-et-Cher), le 24 octobre 1940, entre le chef du nouvel État français et le chancelier du III^e Reich Adolf Hitler, est le symbole du collaborationnisme qui s'annonce entre un pays vaincu et son vainqueur. Dans son discours aux Français du 30 octobre 1940, Pétain emploie lui-même le terme de collaboration : « J'ai rencontré, jeudi dernier, le chancelier du Reich. Cette rencontre a suscité des espoirs [...]. Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe [...]. Cette collaboration doit être sincère. »

Par ce discours, les bases d'un rapprochement politico-diplomatique entre les deux pays sont bien jetées et soutenues, du côté français, par des Pierre Laval, Philippe Henriot, Marcel Déat, Jacques Doriot, Robert Brasillach, etc. Dès lors, hauts ou modestes fonctionnaires, responsables politiques et économiques, artistes, écrivains, journa-

listes, militaires, délinquants et citoyens *lambda* se mettent, pour beaucoup, au service de l'occupant. Certains d'entre eux pousseront très loin leur compromission avec les nazis, au point de devenir des collabos. Des politiciens et des intellectuels, dès les premières heures qui suivent la défaite française, ne cesseront plus d'admirer l'Allemagne et de montrer du doigt des Français incapables de lutter à égalité sur les stades avec les champions allemands ou de vaincre les soldats nazis sur les champs de bataille. Pour eux, la défaite française est la conséquence d'une mollesse de l'esprit, entretenue par le bistrot, la rente, la semaine de quarante heures, l'intérêt pour les loisirs, le Front populaire, etc. La presse collaborationniste, très tôt, exprime cette opinion.

L'accession du général Charles de Gaulle, chef de la France libre, à la fonction de chef du Gouvernement provisoire de la République française, le 3 juin 1944, implique nécessairement une épuration d'un régime qui est accusé de trahison au profit de l'Allemagne nazie. D'ailleurs, dès septembre 1943, sous le titre « La saison des traîtres », *Le Père Duchesne*, journal satirique publié sous l'égide du mouvement Franc-Tireur, réclamait comme son prédécesseur du temps de la Révolution la mise à l'ordre du jour de la terreur : « Bon Dieu ! Du temps de sa jeunesse, il y a 150 ans, *Le Père Duchesne* en vit pour moins que ça basculer dans le panier. Un maréchal de France, un amiral, un vice-président du conseil, des ministres, des généraux, des préfets, un prélat comme Baudrillard¹, un savant comme Georges Claude², des académiciens comme Bonnard, des renégats comme Doriot, des frénétiques comme Déat, des alimentaires comme Luchaire, et toute la tourbe de plume et de presse, des anciens et des modernes [...] jusqu'à Céline, seigneur des égouts, en passant par les Benjamin³, les

1. Alfred Baudrillard, cardinal. Décédé en 1942.

2. 1870-1960. Condamné par la Cour de justice de la Seine, le 26 juin 1945, à la réclusion perpétuelle, il est gracié en 1950 et se consacre à des recherches sur l'utilisation de l'énergie des mers.

3. René Benjamin (1885-1948). Arrêté le 14 novembre 1944, le juge d'instruction saisi de son dossier rend une ordonnance de non-lieu. Son fils aîné, qui a participé aux campagnes de Tunisie, d'Italie et de France, est tué en Alsace le 9 février 1945. Quelques mois après, il écrira *L'Enfant tué*.

Paul Chack, les de Beauplan, de Lesdain⁴ et Montherlant⁵... Quelles charrettes, citoyens ! »

C'est à Alger que les propos des membres du Comité français de libération nationale et de l'Assemblée consultative provisoire, réunie pour la première fois le 3 novembre 1943, portent sur des exigences et sur des principes qui conduiront à l'épuration. Le résistant Jean Pierre-Bloch (1905-1999), commissaire adjoint à l'Intérieur annonce que « la France ne pardonne pas aux traîtres, la Résistance ne pardonnera pas à ses bourreaux⁶ ».

À ceux qui souhaitent une épuration dans les formes légales, le député communiste Arthur Giovoni (1909-1996) leur réplique : « Quelle légalité ? Le premier acte conforme à la légalité républicaine est celui du salut public et par conséquent, l'arrestation des traîtres, la saisie de leurs biens, leur jugement, leur châtiment immédiat⁷. »

Emmanuel d'Astier de La Vigerie (1900-1969), commissaire à l'Intérieur, veut que l'épuration soit faite « par tous les moyens, même avant la libération ». Satisfaction partielle lui sera donnée, le 4 mars 1944, avec le procès de Pierre Puchaux, secrétaire d'État à l'Intérieur de Vichy jusqu'en avril 1942.

Durant l'été 1944, l'approche de la libération de la métropole inquiète les collabos de toutes catégories, surtout les hommes politiques qui ont accepté de faire partie du gouvernement de Vichy, les fonctionnaires qui ont servi ce régime, les agents français de la Gestapo, les miliciens, membres des partis collaborationnistes, etc.

Le présent livre présente des portraits de politiciens, fonctionnaires, militaires, écrivains, journalistes, industriels, commerçants et voyous, poursuivis par la justice de la République française

4. Jacques Bouly de Lesdain (1880-1975), journaliste, condamné à mort par contumace par la Cour de justice de la Seine, le 6 février 1950. Décédé à Rome, en 1976.

5. Henry de Montherlant (1895-1972). Son dossier, successivement examiné par la Direction générale des services spéciaux (espionnage, contre-espionnage), par la commission d'Épuration de la Société des gens de lettres, par la Haute Cour de justice et par la Chambre civique, sera classé sans suite.

6. Assemblée constitutive provisoire. P.V. de la séance du 3 novembre 1943.

7. Assemblée constitutive provisoire. P.V. de la séance du 3 novembre 1943.

restaurée, eu égard à leurs agissements criminels pendant l'occupation allemande.

Il a fallu faire un choix. J'ai retenu les personnalités les plus significatives du collaborationnisme qui ont été condamnées par la justice de la République ou qui sont décédées avant la libération de la France. J'ai écarté celles qui, bien qu'inculpées, ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu pour faits de résistance ou d'une condamnation symbolique relevée, c'est-à-dire non exécutoire « en raison des faits résultant des débats et du dossier de l'accusé », à l'exception de René Bousquet, inculpé de crimes contre l'humanité en 1988. J'ai écarté les personnes susceptibles d'être poursuivies pour collaborationnisme qui sont décédées avant le déclenchement des poursuites judiciaires par le Gouvernement provisoire de la République française, ou celles qui, bien que condamnées, ont par la suite été amnistiées (à ne pas confondre avec la grâce qui n'efface pas la condamnation). En ce qui concerne Pierre Laval et Philippe Pétain, évoqués tout au long de ces portraits, ils ont fait l'objet d'excellentes biographies auxquelles le lecteur peut se reporter.

Jean-Paul Lefebvre-Filleau

LES POLITIQUES

« Effondrement d'un peuple.
Effondrement d'une armée.
Effondrement des hommes politiques. »

Henri Amouroux
(*Le Peuple du désastre, 1939-1940*)

Les cérémonies commémoratives d'aujourd'hui font l'impasse sur la période du 10 mai au 22 juin 1940 (date de l'armistice). Et pour cause ! Les armées allemandes ont mis celles de la France échec et mat en trois semaines... Une nation pulvérisée. Tout s'est effondré... Le bon peuple de France, quand il a entendu le mot « armistice », s'est imaginé que tout allait rentrer dans l'ordre au prix de la perte de l'Alsace-Lorraine, comme en 1870, que les prisonniers reviendraient et que les villes détruites seraient reconstruites dans l'honneur et la dignité. D'ailleurs, les Allemands n'invitent-ils pas les Français, qui ont fui les zones de combat, à regagner leurs pénates ? « Populations abandonnées, faites confiance au soldat allemand », déclare une affiche avec la silhouette virile d'un teuton sympathique qui porte un enfant dans ses bras... Les Parisiens retournent donc chez eux et cherchent à garnir leur estomac qui crie famine. À Paris, les soldats allemands laissent les conserves d'un dépôt de l'armée française aux affamés. Ils sont « corrects », disent les imbéciles : ils cèdent leur place aux dames et aux vieillards dans le métro et paient leurs achats rubis sur croix gammée...

Certes, un général presque inconnu du grand public a annoncé à la BBC qu'il faut continuer le combat. Mais qui peut parier sur l'effondrement de l'Allemagne, hormis le général de Gaulle que peu de Français ont entendu ? Jusqu'en juin 1941, la victoire allemande paraît certaine. En Angleterre même, des hommes politiques, qui sont prêts à traiter avec Hitler, s'opposent à Winston Churchill. Quant à la classe politique française, elle est en pleine déconfiture et en pleine panique. Elle croit avoir trouvé un homme providentiel en la personne du maréchal Philippe Pétain. En conséquence, le mercredi 10 juillet 1940, les parlementaires français votent les « pleins pouvoirs constitutants » au vieux Maréchal. Sur les 907 parlementaires que comptent la Chambre des députés et le Sénat, 649 se sont exprimés, soit 71,55 % de l'ensemble, sous le contrôle du président du Sénat Jules Jeanneney (1864-1957). 569, dont 286 élus de gauche, accordent les pleins pouvoirs à Pétain. Parmi ce dernier nombre se trouvent 95 francs-maçons identifiables, presque tous de gauche. Ils regretteront bientôt leur vote.

258 parlementaires ne prennent pas part à cette consultation pour des raisons indépendantes de leur volonté : 61 communistes exclus *de facto*, ainsi qu'un nombre d'élus décédés ou, à cause de la guerre, étant dans l'impossibilité de rejoindre Vichy pour voter ou ne souhaitant pas s'y rendre.

Le texte adopté est le suivant : « Article unique. L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie. Elle sera ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées. La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État. »

Le lendemain 11 juillet, dès que les parlementaires quittent Vichy, le coup d'État est consommé. Contrairement à cette loi constitutionnelle votée la veille, dont le projet de rédaction émane principalement de Pierre Laval, aucun acte constitutionnel futur ne sera ni ratifié par les élus de la nation, ni appliqué par une quelconque assemblée que cette même loi aurait créée ; en effet, le maréchal Pétain signe trois

actes rédigés par Raphaël Alibert par lesquels il s'arroge le titre de chef de l'État, ajourne l'activité des deux assemblées (autrement dit, mise en sommeil du Sénat et de la Chambre des députés) et s'accorde les pleins pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le nouveau régime politique français s'est à peu près aligné, sur le plan juridique, sur ceux de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste.

Dorénavant, le personnel politique qui tient à jouer un rôle actif dans la France occupée ne peut, *a minima*, que suivre la ligne de conduite du nouveau gouvernement de Vichy, explicitée par le concept de *Révolution nationale*. Fondée sur la devise « Travail, Famille, Patrie », cette idéologie met l'accent sur le retour à une société traditionnelle, patriarcale et hiérarchisée, où règne l'ordre moral, où s'imposent les valeurs traditionnelles, telles que la religion chrétienne, le patriotisme, l'importance de la famille et du travail de chacun. Ceux qui s'engagent dans cette voie auront souvent l'occasion de se rendre auteurs ou complices d'événements tragiques ou de situations qui les dépasseront et dont ils auront, néanmoins, à assumer la responsabilité devant la Nation et devant l'Histoire.

Des responsables de mouvements politiques fascistes vont beaucoup plus loin en s'affichant ultra-collaborationnistes. Leur objectif consiste à faire reconnaître la France comme un partenaire actif et loyal dans le cadre d'une Europe sous direction allemande.

Lorsque l'heure de rendre des comptes à la nation viendra, le grand résistant Jean Pierre-Bloch (1905-1999) résumera en une phrase l'état d'esprit qui l'animait en tant qu'épurateur du personnel politique de Vichy : « Juré du procès Pétain, je m'honore d'avoir voté la peine de mort pour le traître Pétain, plus coupable que Laval qui a été fusillé¹. » Pour Charles de Gaulle, « Pétain est un grand homme qui est mort en 1925². » C'est tout dire...

Les portraits qui vont suivre sont ceux des personnages politiques les plus compromis dans le collaborationnisme.

1. *L'Humanité*, n° du 15 août 1945.

2. Frédéric Salat-Baroux, *De Gaulle-Pétain, le destin, la blessure, la leçon*, Robert Laffont, 2010.

ALIBERT Raphaël

Le 14 juin 1940, les Allemands entrent très tôt dans Paris. Ce jour-là, suprême humiliation, a lieu le premier défilé de soldats allemands sur l'avenue des Champs-Élysées. D'autres suivront quotidiennement pour rappeler aux Parisiens que la France est vaincue.

Le dimanche 16 juin, à Bordeaux, le président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966) présente au président de la République Albert Lebrun (1871-1950) la démission de son gouvernement, réfugié dans la capitale bordelaise.

Un sursaut des armes de la France étant impossible, le président de la République prie le maréchal Pétain, vice-président du Conseil, de former un nouveau gouvernement. Le 17 juin, Pétain s'exécute et demande les conditions de l'armistice. Raphaël Alibert, ancien directeur du cabinet civil du maréchal Pétain, est le sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil des ministres. À proximité du maréchal Pétain jusqu'au refuge de Sigmaringen, à l'été 1944, cet ultra-collaborationniste a, en outre, participé à la mise en place d'une législation antisémite.

Henri, Albert, François, Joseph, Raphaël Alibert (dit Raphaël Alibert) est né en 1887 à Saint-Laurent (Lot), au sein d'une famille conservatrice. Il fait ses études de droit à Paris où il obtient un doctorat. Spécialiste du droit administratif, ce brillant juriste sans

souplesse, sans nuance et doté d'une grande puissance de travail, excelle en qualité de maître des requêtes au Conseil d'État.

Le 16 novembre 1917, Henry Lémery (1874-1972), sous-secrétaire d'État au Commerce dans le cabinet Clemenceau, le choisit comme chef de cabinet. Lémery, successivement sous-secrétaire d'État à l'Industrie, aux Postes et Télégraphes, aux Transports maritimes et, enfin, à la Marine marchande, toujours dans le cabinet Clemenceau, jusqu'au 17 janvier 1920, maintient Alibert dans ses fonctions.

En 1924, Alibert est placé en disponibilité de son poste de maître des requêtes et décide de travailler dans le privé, auprès d'Ernest Mercier (1878-1955), créateur et dirigeant de la Compagnie française du pétrole, (C.F.P.), futur groupe pétrolier Total. Maître des requêtes honoraire, il est néanmoins membre du Comité technique de la réforme de l'État. Favorable aux idées politiques de Charles Maurras, qui manifeste avec force un antirépublicanisme, un antiparlementarisme et un antisémitisme, il enseigne à Sciences Po.

En 1926, Alibert est l'auteur d'un ouvrage remarqué sur le contrôle juridictionnel de l'administration (*Le contrôle juridictionnel de l'administration au moyen du recours pour excès de pouvoir*, aux éditions Payot)

De tendance royaliste, Alibert accepte, en 1928, à la demande de Jean d'Orléans (1874-1940), duc de Guise, d'être le professeur de droit et d'économie politique du fils de ce prétendant au trône de France, le jeune Henri d'Orléans (1908-1999), futur comte de Paris.

Alibert tente d'obtenir un mandat d'élu. Mais il est battu à l'élection législative des 22 et 29 avril 1928, à Pithiviers (Loiret), par le député sortant, le radical-socialiste Henri Chevrier (1876-1935), un entrepreneur de travaux publics. Cet échec expliquerait, selon le réquisitoire de l'accusation en Haute Cour de justice, en 1947, sa haine à l'égard de la République.

Affichant dorénavant ouvertement son royalisme et son hostilité à « la femme sans tête », c'est-à-dire la République selon l'expression de

Charles Maurras³, il est un chroniqueur apprécié de la revue royaliste *Questions du Jour*.

Alibert est régulièrement invité aux Affinités françaises, un cercle de notables qui organise des dîners mensuels dans des restaurants parisiens huppés. Ce cercle a pour objet d'« organiser des contacts entre des hommes appartenant à l'élite de la politique, du journalisme, des Facultés, et à celle des grandes affaires », selon le numéro 6, du 6 février 1932, de *La Revue hebdomadaire*. Participe en effet à ces dîners le monde de la droite nationaliste de l'entre-deux-guerres : hommes politiques, universitaires, généraux, patrons, etc. D'où cette description savoureuse d'un de ses convives, Henry du Moulin de Labarthète⁴ (1900-1948) : « Ce mess ambulant d'industriels, d'hommes de lettres, de gens du monde, où, sous la sauce tartare, le turbot demeurerait résolument conservateur. » Ainsi, il est donné à Raphaël Alibert le loisir d'éreinter le gouvernement français, le 21 février 1933, sur la politique, l'économie et les finances publiques de la France. *La Revue hebdomadaire* du 11 mars 1933 fait évidemment caisse de résonance à cette conférence.

Pas rancunier, le gouvernement de Léon Blum (1872-1950), issu de la victoire du Front populaire, en 1936, nomme cet éminent juriste arbitre des négociations entre patronat et syndicats des entreprises métallurgiques de la région parisienne.

Le 9 octobre 1937, Alibert est présenté par Henry Lémery au maréchal Pétain qui, à cette époque, s'intéresse aux problèmes économiques, administratifs, financiers et sociaux de la France. Sept à huit rencontres se succèdent jusqu'au 19 mai 1940, date à laquelle Alibert porte le titre de directeur du cabinet civil de Pétain, vice-président du Conseil depuis le 17 du même mois. Eu égard aux événements

3. Né en 1858. Maître à penser du mouvement politique l'Action française (A.F.) et du quotidien *L'Action française*. Soutien du régime de Vichy mais anti-allemand, Charles Maurras est condamné par la Cour de justice de Lyon, pour intelligence avec l'ennemi, à la réclusion criminelle à perpétuité et à la dégradation nationale, le 28 janvier 1945. Après sept années passées dans les prisons de Riom et de Clairvaux, il bénéficie d'une amnistie, au début de l'année 1952. Il a 84 ans. Il meurt le 15 novembre 1952.

4. Directeur du cabinet civil du maréchal Pétain, du 19 juillet 1940 jusqu'à sa démission le 13 avril 1942. Attaché à l'ambassade de France à Berne, de septembre 1942 à décembre 1943, en désaccord avec la politique de Vichy, il obtient le statut de réfugié politique en Suisse.

militaires désastreux pour la France, le 15 juin, vers 22 heures, il suggère à Pétain de demander l'armistice. À maintes reprises, par la suite, ce personnage exercera une action prépondérante auprès du Maréchal.

Lorsque le président de la République prie le maréchal Pétain, vice-président du Conseil, de former un nouveau gouvernement, suite à la débâcle de l'armée française, Alibert est nommé sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, le 17 juin 1940. Le jour même, Georges Mandel (qui sera assassiné par la Milice, le 7 juillet 1944), opposé à une demande d'armistice auprès des Allemands, est arrêté par la police française. Charles Pomaret⁵ (1897-1984), nouveau ministre de l'Intérieur, aussitôt informé de l'arrestation de son prédécesseur, se rend chez le Maréchal. Celui-ci le reçoit vers 17 heures, en présence d'Alibert qui, dorénavant, appelle Mandel « le juif ». Électron libre et impulsif, d'aucuns ont supposé que Raphaël Alibert est à l'origine de l'arrestation d'un homme qui, depuis longtemps, est la cible préférée des journalistes de *Je suis partout* et de *Gringoire*, deux quotidiens de la droite nationaliste et antiparlementaire.

À la suite de la signature de l'armistice avec l'Allemagne, le 22 juin, le gouvernement français quitte Bordeaux pour Vichy, en zone libre. Installé dans l'Hôtel du Parc, il est tout de suite dénommé « Gouvernement de Vichy ». Tout le monde arrive le 23 juin. Au milieu des caisses d'emballage qui empêchent de circuler avec aisance dans les couloirs, un visiteur peut lire les écriteaux « Poste », « Trésorerie », « Secrétariat », etc. Le bureau de Pierre Laval est au deuxième étage, celui de Philippe Pétain au troisième. Pierre Laval, vice-président du Conseil depuis le 27 juin, informe dans un salon du premier étage les parlementaires des nouvelles politiques du jour accommodées à son goût. Il en profite pour influencer ces hommes en vue de la future assemblée du 10 juillet prochain où il jouera un rôle capital. Quant au vieux Maréchal, il préfère demeurer dans sa chambre. Il déclare ne rien connaître à une « cuisine » qui lui déplaît. Ce mépris de la politique explique en partie le poids de Pierre Laval, ce politicien roué, au sein du régime de Vichy.

5. Pour avoir tenu des propos hostiles à la personne du maréchal Pétain, il est interné le 2 octobre 1940. Éphémère ministre.